



PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

AVIS D'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE

PROJET DE REQUALIFICATION DU CENTRE DU QUARTIER DU BOURG-SOUS-LA-ROCHE A LA ROCHE-SUR-YON

L'arrêté préfectoral n°17-DRCTAJ/1-78 du 9 mars 2017 a prescrit une enquête sur l'utilité publique du projet de requalification du centre du quartier du Bourg-sous-la-Roche, sur le territoire de la commune de La Roche-sur-Yon.

Cette enquête est ouverte **du 14 avril 2017 au 2 mai 2017 inclus**, soit durant 19 jours consécutifs, en mairie annexe du Bourg-sous-La Roche, à La Roche-sur-Yon.

Monsieur Paul HERMIER, colonel de l'armée de terre en retraite, est nommé commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nantes pour procéder à ladite enquête.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre, sont déposés en mairie annexe du Bourg-sous-la-Roche du **14 avril 2017 au 2 mai 2017 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie annexe au public et consigner éventuellement ses observations sur l'utilité publique de l'opération sur le registre ouvert à cet effet. Les observations peuvent également être adressées :

- par courrier à l'attention expresse du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête : mairie annexe du Bourg-sous-la-Roche – 108, rue du Général Guérin – 85000 La Roche-sur-Yon
- par courriel (*avec demande d'accusé réception*) à l'adresse suivante : enquetebourg@larochesuryon.fr en précisant en objet : « requalification centre Bourg-sous-la-Roche – enquête DUP ».

Toutes les observations écrites sont annexées au registre.

Le commissaire enquêteur siégera en mairie annexe du Bourg-sous-la-Roche et y recevra en personne les observations du public de la manière suivante :

- **le vendredi 14 avril 2017.....de 09 h 30 à 12 h 30 ;**
- **le samedi 22 avril 2017.....de 09 h 00 à 12 h 00 ;**
- **le mardi 2 mai 2017.....de 14 h 30 à 17 h 30.**

L'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête et l'avis d'enquête sont consultables sur le site internet des services de l'Etat en Vendée (www.vendee.gouv.fr/ rubrique publications/commune de La Roche-sur-Yon).

Une copie du rapport dans lequel le commissaire enquêteur énonce ses conclusions motivées est déposée en mairie annexe du Bourg-sous-la-Roche et à la préfecture de la Vendée.

Toute personne intéressée peut demander au préfet de la Vendée communication des conclusions du commissaire enquêteur, qui sont également consultables sur le site internet des services de l'Etat en Vendée à l'adresse mentionnée ci-dessus.

